

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUILLET 2007

Sous la présidence de Monsieur **Jacky KELLER, Maire**

Membres présents : Mesdames, Messieurs **Marie-Anne JULIEN, Jérôme DIETRICH, Robert BERLING, Yolande WOLFF, Nicolas KORMANN, Raymond BRESTENBACH, Valentin SCHOTT à compter du point 5, Denise HOCH, Richard WEISSENBURGER, Dominique HAMM, Jacques WILHELM, Bernard EICHWALD, Marie-Odile PETER, Michel KLEIN, Richard SCHALL, Richard KORMANN, Fernand KIENTZ, Pia WENDLING, Jean-Michel KLINGLER**

Membres absents avec procuration : Madame **Nadia CORNU, Madame Myriam EBER, Madame Doris ATANAZIO** qui ont donné procuration respectivement à Monsieur Nicolas KORMANN, Monsieur Robert BERLING, Monsieur Jean-Michel KLINGLER

Membres absents non excusés : Madame **Cathie COUSANDIER-WILHELM, Madame Dominique DIEMER, Monsieur Patrick KORMANN**
Monsieur **Valentin SCHOTT** jusqu'au point 5

Article 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Yolande WOLFF est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Article 2 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MAI 2007

Le procès-verbal de la séance du 4 mai 2007 est adopté à l'unanimité.

**Article 3 : DEMANDE DE SUBVENTION
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
SEJOUR ETE DU SECTEUR ENFANCE ET JEUNESSE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'une demande de subvention par la Maison des Jeunes et de la Culture de Drusenheim.

La MJC organise un camp pour les jeunes pendant les vacances d'été. Ce séjour aura lieu dans les Vosges (La Vancelle) du 16 au 21 juillet 2007 pour des jeunes de Drusenheim et de la Communauté de Communes, âgés entre 8 à 14 ans. Ils seront accueillis dans une structure agréée et affiliée à la Fédération Départementale des MJC.

Le budget total est estimé à 5000 € et sera supporté partiellement par les familles, la MJC autofinance pour l'instant à hauteur de 300 €.

Afin de soutenir les actions envers les jeunes de la commune,

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

d'attribuer 400 €, à titre d'aide financière

d'imputer cette somme à l'article 65738 « subvention autres organismes » et de les prendre sur l'enveloppe inscrit au BP 2007 « enveloppe à accorder » (4000 €).

**Article 4 : INSTAURATION D'UNE DECLARATION PREALABLE
POUR L'EDIFICATION DE CLOTURES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme, l'édification des clôtures ne sera plus soumise à déclaration préalable à moins d'une délibération du conseil municipal (nouvel article R 421-12 du code de l'urbanisme) ou un emplacement réservé dans le Plan d'Occupation des Sols.

Cette réforme entre en vigueur le 1^{er} octobre 2007. A compter de cette date, si le conseil municipal ne délibère pas dans ce sens, les constructions de clôtures devront continuer à respecter la réglementation (POS, règlements de lotissement) mais le contrôle ne se fera plus qu'à posteriori. Autrement dit, les administrés aménageant une clôture ne seraient plus obligés de déposer une demande en mairie comme cela se fait actuellement.

Aussi, le contrôle de ce type de construction qui pose d'ores et déjà certains problèmes deviendrait très difficile. Par ailleurs, en terme d'équité, l'instauration de cette déclaration préalable permettra d'opérer une certaine continuité juridique.

La commission urbanisme réunie le 4 courant a émis un avis favorable à l'instauration d'une déclaration préalable pour l'édification de clôtures dans la commune de Drusenheim.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

d'instaurer l'obligation d'une déclaration préalable pour l'édification des clôtures.

Article 5 : VENTE DE TERRAIN A LA SOCIETE HOFFMANN PARC D'ACTIVITES HERDLACH II

M. Valentin SCHOTT fait savoir qu'il ne participe pas au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 7 février 2007, le conseil municipal a décidé de vendre à la société Hoffmann une parcelle de 50 ares au prix de 1 500 € l'are et de prévoir une réserve foncière de la même dimension.

L'objectif du projet est d'établir le siège d'Hoffmann France. Actuellement, cette société emploie 63 personnes dont 35 sur le site de Drusenheim.

Dans une perspective de 5 ans, la progression du site de Drusenheim devrait permettre d'accueillir environ 80 emplois.

A la vue du projet de la société Hoffmann, il s'est avéré que l'emprise du terrain prévu initialement est trop petite. En effet la Société Hoffmann envisage de construire des locaux plus grands qu'initialement prévu (environ 3000 m²).

Aussi, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition du groupe Hoffmann d'acquérir tout de suite 90 ares et de prévoir une réserve foncière d'environ 40 ares sur le terrain adjacent à la déchetterie.

Si un logement de fonction devait être réalisé, il y aurait lieu de payer un supplément de prix équivalent au prix de vente d'un terrain d'une superficie de 5 ares dans le nouveau lotissement communal à usage d'habitation en cours de réalisation, soit 11.500 € T.T.C l'are.

Monsieur le Maire présente le projet de construction du siège France.

La commission d'urbanisme qui s'est réunie le 4 courant a émis son avis favorable quant à cette modification du périmètre vendu.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à 21 voix pour et 1 abstention

de vendre un terrain d'environ 90 ares au prix de 1 500 € l'are avec obligation de fixer le siège social de la Société Hoffmann France à Drusenheim et de construire un bâtiment de surface minimum de 2500m². La construction devra démarrer dans l'année d'acquisition et s'achever dans les 3 années après la vente. La construction d'un logement de fonction est possible moyennant le paiement d'un supplément de prix équivalent à 5 ares au prix du lotissement en cours.

de mettre à la charge de l'acquéreur les frais de géomètre et de notaire ainsi que les divers branchements, droits de raccordement et d'économie de fosse septique.

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir.

de prévoir une réserve foncière d'environ 40 ares pour l'extension éventuelle du site, avec une condition résolutoire en cas de non dépôt d'une demande de permis de construire dans les 5 ans pour une SHON minimale de 1000 m².

Article 6 : REHABILITATION ET EXTENSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la caserne de gendarmerie de Drusenheim est devenue trop exigüe et ne permet pas de répondre de façon satisfaisante aux besoins de la population.

De plus, ce bâtiment construit il y a 35 ans nécessite un rafraichissement.

Monsieur le Maire informe par ailleurs l'assemblée que la région de gendarmerie d'Alsace a désigné Drusenheim comme chef lieu de la communauté de brigades de Drusenheim-Soufflenheim.

Aussi, la commune a lancé un projet de restructuration de sa caserne. Par courrier du 4 mai dernier, le Colonel Jockers, commandant du groupement de gendarmerie du Bas-Rhin, a informé la commune de l'accord de sa hiérarchie pour entreprendre officiellement les démarches nécessaires à l'extension de cette dernière.

Les travaux devront répondre aux cahiers des charges fournis par la gendarmerie nationale qui prévoit les points ci-dessous :

<p>1 - Programme synthétique des travaux d'extension</p>	<p><u>Le pavillon de l'officier</u> Il s'agira d'un logement de type T5 d'une superficie d'environ 112 m². Le programme de construction devra respecter autant que possible les diverses dimensions propres à ce type de logement.</p> <p>Le plan devra prévoir un accès unique pour le logement de l'officier et pour la caserne. En effet, le pavillon devra se situer sur la même emprise que la caserne.</p> <p><u>Extension du bâtiment administratif</u> Une extension du bâtiment administratif permettra d'aménager un nouvel accueil. Ce dernier sera composé des différents locaux prévus dans le programme type fourni par la gendarmerie, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un SAS d'entrée de 2 m² minimum - Une pièce d'accueil de 12 m² minimum - Un planton de 5 m² minimum - Une salle d'audition de 9 m² minimum - Un local radio d'environ 2x9 m² <p>Le bureau du commandant de la brigade, d'une superficie de 12m² minimum, pourra faire partie de cette extension afin de libérer un maximum de place dans les locaux existants.</p>
<p>2°- Réhabilitation des locaux existants</p>	<p><u>Réhabilitation des parties administratives existantes</u> La place dégagée grâce à l'extension du bâtiment sur l'avant permettra de prévoir un aménagement des bureaux, salles de réunions, salle dédiée aux mineurs, local archives, local magasin, etc.</p> <p><u>Réhabilitation des logements des gendarmes :</u> Les communs nécessitent un rafraîchissement complet. De même certains équipements des logements doivent être changés (fenêtres sanitaires, baignoires, etc.)</p>

Ce projet, pré-estimé aujourd'hui à environ 600.000 € H.T. est par ailleurs soutenu financièrement par des institutions publiques. En effet, la gendarmerie s'est engagée à hauteur de 20 %. De même, le Conseil Général subventionne ce type d'investissement à hauteur de 20 %.

Le loyer actuel qui s'élève à 45.000 €/an sera réactualisé.

Cette restructuration permettra à la commune d'assurer la pérennité de la gendarmerie à Drusenheim, de disposer d'une gendarmerie répondant aux besoins actuels et d'accueillir le chef de brigade (Officier). La nouvelle destination de ce bâtiment permettra par ailleurs de donner une nouvelle physionomie à la place qui constitue une des entrées des Jardins de l'Altwasser.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

d'approuver le principe de réhabilitation et d'extension de la gendarmerie

de lancer la procédure pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre en vertu des dispositions combinées de la loi MOP du 12 juillet 1985 et de l'article 28 du Code des Marchés Publics, selon une « procédure adaptée » après mise en concurrence adaptée (art.40 du CMP) pour un montant d'honoraires inférieur à 90 000 € H.T.

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer, le moment venu, les conventions à conclure dans les secteurs suivants :

- maîtrise d'œuvre
- coordination sécurité, protection, santé
- bureau de contrôle

de lancer les travaux relatifs à cette opération de réhabilitation de la caserne de gendarmerie en procédant à une consultation par appel d'offres conformément au code des marchés publics. Les phases APS et APD seront débattues en commission travaux et présentées au conseil municipal.

d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des instances compétentes.

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le bail ou la mise à disposition du bâtiment avec les locataires.

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document visant à la concrétisation du présent dispositif.

Article 7 : DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN DANS LA ZONE D'ACTIVITES « HERDLACH »

M. Nicolas KORMANN fait savoir qu'il ne participe pas au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire expose qu'il a été saisi de deux demandes d'implantation de centre de contrôle technique automobile dans la zone d'activité Herdlach sachant qu'à ce jour, il ne reste qu'un seul terrain d'une superficie de 15 ares à attribuer.

La première demande émane de Monsieur Christophe Buchel domicilié à Auenheim pour démarrer cette activité. Ce centre fonctionnerait avec un effectif de 1,5 à 2 salariés et ferait partie de l'enseigne Norisko-Dekra.

L'autre demande émane de Messieurs Emmanuel Dutreux, originaire de Drusenheim et de Monsieur Cédric Chardon. Ces deux personnes gèrent actuellement les centres Sécuritest de Roeschwoog et Roppenheim et souhaiteraient s'implanter également à Drusenheim. Ce site compterait 2 employés.

La commission urbanisme réunit le 4 courant a proposé d'attribuer ce terrain à Messieurs Dutreux et Chardon pour un montant de 1 500 € l'are.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

d'attribuer à Messieurs Dutreux et Chardon, ou à toute personne ou société qui se substituerait à eux, un terrain d'une superficie de 15 ares environ (la superficie exacte sera déterminée par PV d'arpentage établi par géomètre) situé dans la zone d'activité Herdlach et cadastré section 29 parcelle n° 288/94.

de fixer le prix de vente comme suit :

1 500 € HT l'are

En cas d'aménagement d'un logement de fonction, 5 ares de la superficie du terrain devront être payés au prix de l'are du lotissement Stockwoerth soit 11 500 € l'are TTC.

de mettre à la charge de l'acquéreur les frais de géomètre et de notaire ainsi que les divers branchements, droits de raccordement et d'économie de fosse septique.

d'instaurer un délai de six mois entre la notification à l'entreprise sélectionnée et la signature de l'acte de vente. Passé ce délai, la présente délibération deviendra caduque.

de fixer un délai maximum d'ouverture du chantier de construction à deux ans à compter de la notification à l'entreprise.

de fixer le délai d'achèvement maximum de la construction à quatre ans à compter de la notification à l'entreprise.

Article 8 : ATTRIBUTION DE TERRAINS LOTISSEMENT STOCKWOERTH

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de viabilisation du lotissement Stockwoerth ont maintenant démarré. Aussi, il y a lieu d'attribuer les premières parcelles destinées aux particuliers.

Monsieur le Maire présente les premières demandes de réservation de terrains :

Attributaire	Adresse	parcelle n°	superficie en ares	Prix TTC
Luppert Christophe et Diercks Corinne	1 rue du Chemin de Fer 67850 Herrlisheim	A27	5,73	65 895,00 €
Amann Christophe	7 rue de la Libération 67410 Drusenheim	A26	6,76	77 740,00 €
Monsieur et Madame Mehl Martial	26 rue Saint Léonard 67410 Drusenheim	A53	5,94	68 310,00 €
Veltz Claude	24 rue Spitzacker 67500 Haguenau	A18	5,7	65 550,00 €
Wolff Stéphane et Gruner Marie	36 rue d'Alsace 67410 Drusenheim	A30	6,79	78 085,00 €
De Nadai Barbara	5, rue du Muguet 67410 Drusenheim	B5	5,04	57 960,00 €
De Nadai Claudia	5, rue du Muguet 67410 Drusenheim	B6	5,04	57 960,00 €
Monsieur et Madame Ehret Frédéric	25a rue des Dominicains 67500 Haguenau	A38	5,25	60 375,00 €
Monsieur et Madame Utmann Jean Marc	4, rue des Hironnelles 67410 Drusenheim	A 57	5,4	62 100,00 €
Monsieur et Madame Guillaumin Jean Luc	8 rue des Hironnelles 67410 Drusenheim	A14	7,54	86 710,00 €
Monsieur et Madame Capy Thierry	7 rue Bizer 67450 Mundolsheim	A25	6,71	77 165,00 €
Merzougui Boudjeman et Linck Isabelle	105 b rue du Général de Gaulle 67410 Drusenheim	A23	6,12	70 380,00 €
Wohlfahrt Olivier et Le Texier Stéphanie	2, rue Mozart 67410 Drusenheim	A37	5,98	68 770,00 €
Gauss Carinne	49 rue du Rhin 67410 Drusenheim	A52	6,34	72 910,00 €
Diebold Claude	46 rue des Saules 67410 Drusenheim	A46	5,88	67 620,00 €
Monsieur et Madame Oliveira da Silva Joao	9 rue de Schiffflange 67410 Drusenheim	A3	5,42	62 330,00 €
Egasse Joel et Judlin Stéphanie	7 rue du Maréchal Leclerc 67410 Drusenheim	A56	5,4	62 100,00 €

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

de réserver une suite favorable aux demandes de terrain de construction ci-dessus

de l'autoriser lui ou son représentant à signer les actes de vente

de fixer un délai maximum d'ouverture du chantier de construction à deux ans à compter de la notification au particulier

de fixer le délai d'achèvement maximum de la construction à quatre ans à compter de la notification au particulier

Article 9 : RESSOURCES HUMAINES POSTE D'ATSEM A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 8 juillet 2003, un poste d'ATSEM à temps non complet avait été créé pour l'école maternelle Molière.

Ce poste était jusqu'ici pourvu par un agent non titulaire. Cet agent ayant réussi le concours a demandé sa titularisation.

Le poste existant est annualisé à 13/35^e. Cependant, à partir de la rentrée 2007/2008 l'agent effectuera les tâches d'entretien du bâtiment, à raison de 2 heures par jour, après la classe et travaillera aussi l'après-midi. Ce poste passe donc à 28/35^e et il y a lieu de demander l'accord du conseil municipal et de transformer le poste existant.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

de créer un poste d'ATSEM à temps non complet à raison de 28/35^e

de subordonner la titularisation des ATSEM à la condition suivante : l'agent doit accepter de réaliser toutes les missions incombant aux ATSEM telles qu'elles sont stipulées dans le règlement de travail des ATSEM adopté par le comité technique paritaire le 25 novembre 2003 et par le conseil d'administration du centre de gestion du Bas-Rhin du 16 décembre 2003

Article 10 : COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

1. Jury d'arrondissement Fleurissement

Le 9 juillet, passage du jury dans la commune pour noter les particuliers et les places communales. Les particuliers proposés ont été prévenus.

Le jury national passera, quant à lui, le 17 juillet et le jury communal, le 20 juillet.

2. Commissions de sécurité

- maison de retraite, le 4 juin
- restauration rapide, le petit kalé, le 27 juin
- restaurant le Gourmet, le 28 juin
- la MJC, le 28 juin
- l'APPMA, le 28 juin

3. Commission urbanisme, le 4 juillet

4. Elections présidentielles et législatives

- 6 mai, 2^{ème} tour des présidentielles
- Réunion électorale Claude Kern, le 24 mai à la MJC
- Réunion électorale François Loos, le 7 juin à la MJC
- Législatives : le 10 juin

Le Maire adresse ses remerciements à ceux qui ont participé et ainsi contribué au bon fonctionnement de ces élections.

5. Vie associative

Une vie associative riche, de nombreuses réunions :

A.G. Zazakely, le 5 mai

Concours de pêche, le 13 mai

Réunion souvenir français à Offendorf, le 25 mai

Tournoi associatif du basket, le 25 mai

Auditions école de musique, à la MJC, le 8 juin

Réunion du comité des fêtes, au foyer, le 8 juin

A.G. basket au Gabion, le 15 juin

Remise coupes tournoi sixte, Union Sportive Dalhunden, le 16 juin

Fête paroissiale, étang de pêche, le 17 juin

Réunion country, le 20 juin

Fête de la musique à la MJC, le 21 juin.

Manœuvres de pompiers à l'entreprise Burger, à Soufflenheim, le 23 juin et à la maison de retraite de Drusenheim, le 6 juillet

Bureau et CA MJC, le 26 juin

Rencontre avec Hubert Fischer en vue de créer un club de badminton à Drusenheim, le 10 juillet

6. Education

Beaucoup de rencontres dans ce secteur en cette fin d'année scolaire :

- Représentation à la MJC, collège de Drusenheim, le 6 juin

- Conseil d'école La Farandole, le 8 juin : les effectifs pour la rentrée 2007/2008 seront de 87 élèves répartis en 3 classes (petits – moyens et grands)

- Spectacle de fin d'année de l'école Jacques Gachot sur le thème de l'esclavage. 2 représentations à la MJC, le 15 juin et le 16 juin. Salle comble à chaque fois. Spectacle qui a coûté 7000 €, subventionné à hauteur de 1000 € par la commune.

- Fête de l'école Molière, le 16 juin.

- Mini olympiades, école Molière, le 22 juin

- Conseil d'école Molière, le 22 juin

- Conseil d'école Jacques Gachot, le 23 juin : 336 élèves feront la rentrée 2007/2008 en septembre prochain, soit 13 classes avec en moyenne 26 élèves par classe.

- CA collège, le 28 juin

- Cérémonie de départ d'enseignants retraités : Monsieur et Mesdames Debs, Gonnot et Rimlinger (remplaçante rattachée administrativement à Drusenheim), le 3 juillet

Départ du principal du collège, Monsieur Rustenholz qui sera remplacé par Monsieur Daniel Hermsdorss, actuellement proviseur adjoint au lycée Schuman de Haguenau.

7. Réunions Plan de Prévention et d'Intervention (PPI) DOW Agrosiences

Réunion de lancement du PPI en présence des instances partenaires : Dow, DRIRE, Education Nationale, Sous Préfet, SDIS, gendarmerie, DDE.

Mise en place d'un rayon qui permet d'assurer un anneau de sécurité pour la population dans un rayon de 115 mètres.

8. Intercommunalité

- Communauté de communes de l'Espace Rhénan

Les principaux travaux concernant la communauté de communes ces derniers temps ont concerné le multi accueil ainsi que le RAM.

Le multi accueil va démarrer le 3 septembre prochain.

CAO pour le multi accueil, le 11 mai : 19 lots sur 22 ont été attribués pour un montant TTC de 1727 964,63 €.

Conseil communautaire, le 13 juin : à l'ordre du jour de ce conseil, les attributions de marchés pour le multi accueil et la reconduction de la mission d'animation « amélioration de l'habitat » pour 1 an à ARIM ALSACE DOMIAL pour un montant de 7900 € H.T. Le conseil s'est prononcé sur plusieurs participations à des actions de promotions du territoire communautaire, à savoir une subvention de 1710 € à l'ACAS pour l'organisation d'une exposition intercommunale et de miss espace Rhénan à la fête des bateliers à Offendorf les 25 et 26 août prochains ainsi que 2000 € à l'Office de tourisme de Soufflenheim pour l'organisation de la fête de la poterie du 2 septembre prochain. Il a également été décidé de reconduire la mission de réalisation du prochain bulletin intercommunal à la société GRAFITI de Strasbourg. Le programme de la journée Bouge Toi 2007 a été présenté lors de cette séance.

- Réunions techniques concernant l'organisation de Bouge-Toi 2007

La manifestation aura lieu le 15 septembre prochain.

- Syndicat d'entretien de la Moder.

Ce qui sera fait à Drusenheim : un curage est prévu après le pont, ainsi que le nettoyage des berges de la Moder.

9. Travaux

a. Le Gabion

Réception du lot ventilation - climatisation, le 10 mai

b. Lotissement Stockwoert

Mise en place du planning avec les entreprises attributaires des marchés et démarrage des travaux, le 23 mai

Dans le cadre des travaux d'assainissement, les fortes pluies ont gêné la mise en place des tuyaux.

c. Jardins de l'Altwasser

Pré réception des travaux paysagers réalisés aux jardins de l'Altwasser en présence du bureau d'études Lollier, le 19 juin. Reste à faire la réception définitive.

d. La Poste

CAO le 6 juillet

On espère démarrer en septembre. La prochaine CAO aura lieu le 19 juillet à 11h.

10. Réceptions, manifestations

a. A l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la MJC, a été organisée l'exposition B'Rhin d'Art durant le week-end du 30 juin/1^{er} juillet. Six mois de préparation qui a vu la réalisation d'une très belle exposition mais malheureusement boudée par le public.

b. Festivités du 13 juillet :
le Maire convie l'ensemble du conseil à la commémoration au monument aux morts et ensuite au bal.

c. Journées de l'Amitié
Le Maire réitère ses remerciements pour l'émulation qui s'est produite autour de ces Journées et du très bon accueil réservé à St Léonard de Noblat d'une part et Schiffflange d'autre part.

11. Ressources Humaines

Le recrutement d'un couple de concierge pour le Gabion s'est achevé : ont été retenus Monsieur Alain et Madame Christiane Sakwinski de Drusenheim.

12. D.I.A.

3 déclarations d'intention d'aliéner pour des propriétés bâties ont été transmises en mairie. Après concertation avec les adjoints au maire, il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

Monsieur le Maire souhaite à l'ensemble du conseil municipal de très bonnes vacances et un bel été 2007.